



## Conditions générales de vente

### **DÉFINITIONS :**

*Client* : contractant de **Cap Développement & Compétence**

*Formation inter-entreprise* : Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à disposition par **Cap Développement & Compétence** ou par le client.

Parcours de formation composé de plusieurs stages issus du catalogue au libre choix du Client.

*Formation intra-entreprise* : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

*Diagnostic commercial* : réalisé sur mesure pour le compte d'un Client, réalisé dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

*Support commercial* : réalisé sur mesure pour le compte d'un Client, réalisé dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS :**

**Cap Développement & Compétence** fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à **Cap Développement & Compétence** un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

### **FORMATIONS INTER-ENTREPRISES :**

*Conditions Financières* : L'acceptation de **Cap Développement & Compétence** étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, **Cap Développement & Compétence** se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont émises à l'inscription.

Les prix des cycles et parcours pro indiqués au catalogue et les prix des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Les repas de la formatrice et ou du formateur sont compris dans le prix des formations.

*Ouverture d'une session de formation* : **Cap Développement & Compétence** se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques. La session sera alors reportée à une date ultérieure convenue dans le respect des contraintes du client.

#### **FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE :**

Conditions Financières : Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par **Cap Développement & Compétence**. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, **Cap Développement & Compétence** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

#### **REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT :**

**Cap Développement & Compétence** offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT :**

**Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit (mail ou courrier).**

- Pour les Stages Inter-entreprises :  
Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Pour les formations Intra-entreprises :  
Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par **Cap Développement & Compétence** à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par **Cap Développement & Compétence** à ce dernier.

#### **DEMATERIALISATION DES SUPPORTS :**

Dans le cadre d'un engagement de **Cap Développement & Compétence** dans une démarche responsable en faveur de l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont, principalement, des supports dématérialisés.

#### **PRIX ET REGLEMENTS :**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Toute formation commencée est due en entier, sauf conditions particulières de convention de formation.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de **Cap Développement & Compétence**.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

#### **REGLEMENT PAR UN OPCO :**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si **Cap Développement & Compétence** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### **REFUS DE COMMANDE :**

Dans le cas où un Client passerait une commande à **Cap Développement & Compétence**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), **Cap Développement & Compétence** pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **INFORMATIQUE ET LIBERTES :**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à **Cap Développement & Compétence** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes ne sauraient être communiquées, sauf accord du Client.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail à **Cap Développement & Compétence : [accueil@cdcoccitanie.fr](mailto:accueil@cdcoccitanie.fr) à l'attention de Muriel Morvan.**

De plus, **Cap Développement & Compétence** s'engage à collecter, traiter et stocker les données personnelles collectées en conformité avec la nouvelle réglementation liée au RGPD. **Cap Développement & Compétences est conscient de sa responsabilité à l'égard des informations fournies par le Client ; aussi, Cap Développement & Compétence s'engage au plus strict secret professionnel.**

#### **PROPRIETE INTELLECTUELLE :**

- Pour les formations inter-entreprises :  
Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Inter-entreprises restent la propriété exclusive de **Cap Développement & Compétence** et ne peuvent donc pas être cédés au Client.
- Pour les formations intra-entreprises :  
Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation majoré d'un supplément spécifique défini sur l'offre de prix, **Cap Développement & Compétence** pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation ou d'adaptation des supports de formation. Ces droits se limiteront à un usage exclusivement interne chez le Client, et dans des conditions définies par écrit entre les parties.

**Cap Développement & Compétence** – Association loi 1901 à but non lucratif

Siège social : 14, Impasse de la Source – 34200 Sète Mail : [accueil@cdcoccitanie.fr](mailto:accueil@cdcoccitanie.fr)

Déclaration préfecture n° W343027863 – N° SIRET 88417398000019 Code APE 9499Z - NDA : 76341099834 Id DD0088279

### **RESPONSABILITE :**

**Cap Développement & Compétence** ne pourra être tenu responsable de dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

### **CONFIDENTIALITE :**

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont **Cap Développement & Compétence** ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 15 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES–RGPD- :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription, traitement de vos demandes, et suivi.

Elles font l'objet d'un traitement informatique en interne par Muriel Morvan, et sont destinées au fichier commercial de **Cap Développement & Compétence**. Aucune de ces informations n'a vocation à être transmise à un tiers, et ne le sera sans votre autorisation.

Elles seront conservées 3 ans sur un fichier sécurisé dont la consultation est exclusivement réservée à **Cap Développement & Compétence**.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant sur le registre RGPD dédié.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir l'ensemble des informations relatives à votre dossier, merci de bien vouloir en faire la demande par mail à [accueil@cdcoccitanie.fr](mailto:accueil@cdcoccitanie.fr)

### **COMMUNICATION et DROIT A L'IMAGE :**

Le Client autorise, sur acceptation écrite de sa part, **Cap Développement & Compétence** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

**Une autorisation écrite de Droit à l'image sera individuellement soumise à chaque participant aux sessions de formation (stagiaires et intervenants extérieurs).**

### **RENONCIATION :**

Le fait pour **Cap Développement & Compétence** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**LOI APPLICABLE :**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **Cap Développement & Compétence** et ses Clients relèvent de la Loi française.

**ATTRIBUTION DE COMPETENCES :**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SETE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'Association loi 1901 « **Cap Développement & Compétence** » qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.